

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_138

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **11 décembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénoilé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET.

Absent :

M. Kewar CHEBANT

Secrétaire de la séance : M. Idriss BENKHELOUF

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil municipal de créer les emplois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public.

Au vu des différents départs (mutation, disponibilité...), il convient de modifier le tableau des effectifs car les personnes recrutées n'ont pas le même grade que les agents quittant la collectivité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L542-2

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

DÉCIDE

Article 1 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'indiqués ci-après afin de mettre à jour le tableau des emplois pour régularisation :

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CRÉATIONS DE POSTES
<i>EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</i>			
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1
		TOTAL	1

Article 2 : De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2025 tels qu'indiqués ci-après à la suite du départ de plusieurs agents :

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	CRÉATIONS DE POSTES
<i>EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET</i>			
Coordonnateur vie associative	Rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^e classe ou principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Responsable administratif et finances à la cuisine centrale	Adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2 ^e classe ou principal de 1 ^{ère} classe ou rédacteur ou rédacteur principal de 2 ^e classe ou principal de 1 ^{ère} classe	C ou B	1
Assistant d'accueil petite enfance	Adjoint technique ou adjoint technique principal de 2 ^e classe ou principal de 1 ^{ère} classe	C	1

Agent de police municipale	Gardien Brigadier ou Brigadier	C	1
		TOTAL	4

Article 3 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Idriss BENKHELOUF

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH